

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 avril 2018

Délibération n° 2018-2702

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et

nettoiement

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018

Délibération n° 2018-2702

commission principale : déplacements et voirie

objet : Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoiement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande ayant pour objet les travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Chacun de ces accords-cadres ferait l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises. Ils seraient conclus pour une durée ferme à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible tacitement une fois pour une durée de 2 ans. Ces prestations font l'objet de 2 lots géographiques.

Les marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale.

Sur ces 2 marchés, il s'avère que seul le lot n° 2 relève de la compétence du Conseil.

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande se rapportant au lot n° 2 dont l'allotissement et les engagements de commande sont mentionnés ci-dessous. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction :

- lot n° 2 : Communes des périphéries centre-est, centre-sud, est et sud : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Vaulx en Velin, Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon , Villeurbanne,
- engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord cadre : 1 000 000 € HT et 1 200 000 € TTC.
- engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord cadre : 4 000 000 € HT et 4 800 000 € TTC.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 mars 2018, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Coiro TP/Eiffage Génie civil établissement Gauthey.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commande du lot n° 2, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Autorise monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commande relatif aux travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon lot n° 2 : Communes des périphéries centre-est, centre-sud, est et sud et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Coiro TP/Eiffage Génie civil établissement Gauthey pour un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC pour une durée ferme à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible tacitement une fois 2 ans.
- 2° La dépense au titre de ce marché sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2018 et suivants sections de fonctionnement et d'investissement chapitres 011 et 23.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.